



FEDERATION INTERNATIONALE DES ACTEURS
INTERNATIONAL FEDERATION OF ACTORS
INTERNATIONALER SCHAUSPIELERVERBAND
FEDERACION INTERNACIONAL DE ACTORES

31, rue de l'Hôpital, Box 9
Tel: +32 2 2345653 / 2350865
E-mail: office@fia-actors.com

1000, Brussels - Belgium
Fax: +32 2 2350861
Website: www.fia-actors.com

President AGNETE HAALAND

DOMINICK LUQUER General Secretary

La Fédération Internationale des Acteurs célèbre la signature du traité audiovisuel historique de l'OMPI

Les droits économiques et moraux des artistes-interprètes de l'audiovisuel sont reconnus à une échelle mondiale.

Pékin, 26 juin 2012 – La Fédération Internationale des Acteurs (FIA) félicite aujourd'hui l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) pour avoir finalisé un traité international appelé à protéger les artistes-interprètes travaillant pour le cinéma, la télévision, ainsi que sur Internet et les supports numériques. Le Traité de Pékin créera une norme mondiale offrant de nouveaux droits moraux et économiques aux artistes-interprètes pour l'utilisation de leur travail sur des productions audiovisuelles.

« La conclusion de ce traité signifie la fin de 15 ans de travail acharné pour la FIA et ses syndicats membres issus des quatre coins du monde, » a déclaré la Présidente de la FIA, Agnete HAALAND. « Le Traité de Pékin changera la vie des artistes-interprètes, car il nous aidera à être payés pour l'utilisation de notre travail, et nous donnera un contrôle accru de notre image et de nos prestations. »

La reconnaissance d'un intérêt continu pour les artistes-interprètes du secteur audiovisuel dans leur travail constituera un soutien énorme pour ceux-ci, surtout dans les pays qui ne reconnaissent pas actuellement ces droits, et ce malgré la contribution apportée par les artistes à la diversité des contenus et à la réussite de nombreuses industries audiovisuelles nationales. Le Traité met par ailleurs les droits des artistes de l'audiovisuel au niveau de ceux effectuant des enregistrements sonores. Le Traité de 1996 sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes a en effet accordé des droits économiques et moraux aux artistes pour les enregistrements sonores, mais les négociations pour l'audiovisuel étaient bloquées depuis 2000.

« Le moment est arrivé. Il faut agir maintenant. Nous encourageons tous les Etats membres à ratifier le Traité dès que possible, » a dit Dominick LUQUER, Secrétaire général de la FIA. « Les nouvelles méthodes de distribution numériques sont en train de transformer complètement les industries au sein desquelles nos membres gagnent leur vie. Le Traité garantira aux artistes-interprètes des droits essentiels qui les aideront à contrôler l'exploitation légitime de leur travail et à bénéficier économiquement de cette nouvelle réalité numérique. »

La FIA a pu compter sur une délégation de 23 membres, représentant des syndicats d'artistes d'Australie, du Canada, de Colombie, du Danemark, de France, de Hongrie, du Japon, de Norvège, de Suisse, du Royaume Uni, et des Etats Unis. Tous ont répondu à l'appel de la FIA pour venir encourager les Etats membres de l'OMPI à finaliser ce traité historique.

Basée à Bruxelles, la FIA est une Organisation non gouvernementale internationale qui représente près de 100 syndicats, guildes et associations d'artistes-interprètes dans plus de 70 pays. Elle exprime les préoccupations et les intérêts des acteurs (dans le cinéma, la télévision, la radio et le spectacle vivant), des présentateurs, des danseurs, des chanteurs, des circassiens et des artistes de variété, parmi d'autres.